

Compte-rendu de séance du 19 avril 2011

L'an deux mille onze, dix neuf avril à dix huit heures, les délégués communautaires des communes de GOUEZEC – LANNEDERN - LE CLOITRE PLEYBEN - LENNON – LOTHEY et PLEYBEN, se sont réunis à la salle polyvalente de LE CLOITRE PLEYBEN, sous la présidence de Monsieur Armand LOUARN, Président de la Communauté de Communes.

Assistaient à cette réunion :

Titulaires : Mr Armand LOUARN, Mr Paul DOUGUET, Mr Jacques LE JOLLEC, Mme Cécile NAY, Mr Maurice DUVAIL, Alain BAUGUION, Mr Georges POULIQUEN, Mr Jean-Marc CLOST, Mme Dominique BILIRIT, Mr Jean-Claude BICREL, Mme Nathalie BREFORT, Mr Jean-Luc VIGOUROUX, Mr Ronan JEZEQUEL, Mr Philippe ROURE, Mme Annie LE VAILLANT, Mr Paul GLEVAREC, Mr José BERNICOT, Mme Nicole JAOUEN

Suppléance : Mme Marie-Claire CARIOU suppléant de Yann DIULEN (excusé) et Mr Pascal CAM suppléant en remplacement de Mme Gaëlle GOISNARD (excusée)

Autres suppléants : Mme Anita PRAT, Mr François LE MOIGNE, Mme Catherine WANEGUE, Mr Marcel TOULGOAT, Mr Marcel SUIGNARD

Absent excusé : néant

Nombre de Conseillers communautaires titulaires :

- en exercice	: 20
- présents ou représentés	: 20
- votants	: 20

Monsieur Ronan JEZEQUEL, élu de la commune de LENNON, a été désigné secrétaire de séance

Après le mot d'accueil de Mme BILIRIT, maire du CLOITRE-PLEYBEN, Mr Le Président passe la parole à Mr LANNUZEL, Percepteur, pour la présentation des comptes administratifs 2010 et budgets primitifs 2011.

N° 2011/02/01 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Le conseil communautaire délibère sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Monsieur le Président sort de la salle. Madame LE VAILLANT, première vice-présidente, soumet à l'approbation de l'assemblée. L'ensemble des comptes administratifs 2010 sont approuvés à l'unanimité, pour l'ensemble des budgets, soit le budget principal et les 9 budgets annexes suivants :

Zones d'activités
Multiples Ruraux
Ateliers relais Résiconcept
Ateliers relais Quelin
Ateliers relais Bridoux
Atelier relais ADN
Atelier relais Art de l'Alu
Petit atelier-relais
Hôtel d'entreprises

Ces Comptes Administratifs 2010 sont résumés sur la pièce ci-après.

TABLEAU DES RESULTATS (hors restes à réaliser)

Libellé	Budget principal	Zones d'activités	Multiples ruraux	Atelier Résiconcept	Atelier Quélin	Atelier Bridoux	Atelier ADN	Atelier Art de l'Alu	Petit atelier relais	Hôtel entreprises
---------	------------------	-------------------	------------------	---------------------	----------------	-----------------	-------------	----------------------	----------------------	-------------------

Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	1 896 823,64 €	47 888,25 €	1 730,41 €	1 406,38 €	905,13 €	1 598,97 €	8 659,22 €	15 158,57 €	0,23 €	0,03 €
	Recettes de fonctionnement	2 005 670,26 €	44 818,18 €	2 514,92 €	5 200,09 €	2 194,32 €	7 344,00 €	9 132,74 €	97 757,30 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat de l'exercice	108 846,62 €	-3 070,07 €	784,51 €	3 793,71 €	1 289,19 €	5 745,03 €	473,52 €	82 598,73 €	-0,23 €	-0,03 €
	Report du résultat cumulé au 01/01/2010	389 811,29 €	-5 747,74 €	0,00 €	3 378,46 €	817,62 €	0,00 €	3 455,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat cumulé au 31/12/2010	498 657,91 €	-8 817,81 €	784,51 €	7 172,17 €	2 106,81 €	5 745,03 €	3 928,80 €	82 598,73 €	-0,23 €	-0,03 €

Investissement	Dépenses investissement	308 453,94 €	793 915,64 €	8 415,07 €	13 414,25 €	6 822,93 €	4 735,91 €	12 351,07 €	28 005,52 €	138 303,74 €	160 114,95 €
	Recettes investissement	754 170,99 €	91 338,68 €	10 135,49 €	14 520,00 €	7 186,26 €	1 369,09 €	12 369,33 €	106 616,85 €	137 440,00 €	373 700,00 €
	Résultat de l'exercice	445 717,05 €	-702 576,96 €	1 720,42 €	1 105,75 €	363,33 €	-3 366,82 €	18,26 €	78 611,33 €	-863,74 €	213 585,05 €
	Report du résultat cumulé au 01/01/2010	176 318,27 €	-638 002,30 €	-4 400,17 €	1 699,69 €	1 771,99 €	-2 615,82 €	3 220,85 €	-153 929,77 €	-15 395,00 €	-17 940,00 €
	Résultat cumulé au 31/12/2010	622 035,32 €	-1 340 579,26 €	-2 679,75 €	2 805,44 €	2 135,32 €	-5 982,64 €	3 239,11 €	-75 318,44 €	-16 258,74 €	195 645,05 €

N° 2011/02/02 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Pleyben après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2010, budget principal et budgets annexes, décide, à l'unanimité, les affectations suivantes :

	Report au 01/01/2010 (fonctionnement)	Résultat de l'exercice 2010 (fonctionnement)	Solde cumulé au 31/12/2010 (fonctionnement)	Besoin de financement en investissement	Virement à l'investissement	Solde reporté à l'exercice 2011 (fonctionnement)
Budget principal	389 811,29	108 846,62	498 657,91	0,00	100 000,00	398 657,91
Zones d'activités	-5 747,74	-3 070,07	-8 817,81		0,00	-8 817,81
Multiples ruraux	0,00	784,51	784,51	-2 679,75	-784,51	0,00
Atelier Résiconcept	3 378,46	3 793,71	7 172,17	0,00	0,00	7 172,17
Atelier Quélin	817,62	1 289,19	2 106,81	0,00	0,00	2 106,81
Atelier Bridoux	0,00	5 745,03	5 745,03	-5 982,64	5 745,03	0,00
Atelier ADN	3 455,28	473,52	3 928,80	0,00	0,00	3 928,80
Atelier Art de l'Alu	0,00	82 598,73	82 598,73	-75 318,44	-80 000,00	2 598,73
Hôtel entreprises	0,00	-0,03	-0,03	0,00	0,00	-0,03
Petit Atelier-relais	0,00	-0,23	-0,23	-16 258,74	0,00	-0,23

N° 2011/02/03 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR

Mr Le Président propose à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion, arrêtés par Monsieur Le Receveur de la Communauté de Communes pour l'exercice 2010 concernant : le budget principal et les budgets annexes : Zones d'activités, Multiples Ruraux, Ateliers relais Résiconcept, Ateliers relais Quelin, Ateliers relais Bridoux, Atelier relais ADN, Atelier relais Art de l'Alu, Petit atelier-relais, Hôtel d'entreprises.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les comptes de gestion 2010 de Monsieur Le Percepteur et de lui donner quitus.

N° 2011/02/04 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mr Le Président rappelle à l'assemblée les modalités de la réforme de la fiscalité des EPCI, et indique notamment qu'à compter de cette année 2011, notre groupement relève de la fiscalité mixte. En complément du vote du taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), nous devons désormais voter, comme nos communes membres, le taux de taxe d'habitation et les taux de taxe foncières sur les propriétés Bâties et non Bâties.

Après avoir entendu le rapport du Président et calculé les recettes attendues de cette nouvelle fiscalité, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux suivants au titre de l'année 2011 :

- **Taux de CFE à 20,50 % (taux rebasé 2010 sans augmentation)**
- **Taux de Taxe d'habitation à 9,98 %**
- **Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 0 %**
- **Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 1,92 %**

Les recettes attendues pour 2011 sont les suivantes :

	Année 2011	Taux rebasé
CFE (Cotis. Foncière des Ent.)	130 708,00	20,50%
CVAE (Cotis. s/Valeur Ajoutée Entre.)	84 231,00	
IFER (Impôt s/Ent. de réseaux)	5 100,00	
Produit Taxe Additionnelle FNB	5 078,00	
Alloc. Compensatrices	68 676,00	
Taxe habitation	570 457,00	9,98%
Taxe Foncier (Bâti)	0,00	
Taxe Foncière (non Bâti)	15 648,00	1,92%
TOTAL RECETTE ATTENDUE	879 898,00	
Reversement FNGIR	-351 473,00	
RECETTE NETTE	528 425,00	

N° 2011/02/05 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

Le conseil communautaire examine et analyse les budgets primitifs 2011 proposés par la commission des finances. Monsieur le Président soumet au vote de l'assemblée les budgets primitifs 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité vote l'ensemble des budgets tel que présentés, soit le budget principal et les 9 budgets annexes suivants : Zones d'activités, Multiples Ruraux, Ateliers relais Résiconcept, Ateliers relais Quelin, Ateliers relais Bridoux, Atelier relais ADN, Atelier relais Art de l'Alu, Petit atelier-relais, Hôtel d'entreprises.

N° 2011/02/06 - ADMISSION DES NON-VALEURS

Monsieur Le Percepteur nous a fait parvenir la liste des factures qu'il n'a pu recouvrer dans le cadre de la facturation des Ordures Ménagères et Transport scolaire au titre de l'année 2006, 2007, 2008 et 2009. Après avoir réalisé tous les recours possibles pour permettre le recouvrement de ces personnes (relance, huissier, poursuite) il propose d'admettre ces sommes en non-valeurs. Les principaux motifs sont : « n'habite plus à l'adresse indiquée, demandes de renseignements négatives, personne disparue ou décédée, PV de carence ».

Le montant des non-valeurs s'établit en total à **2 362,31 €** (rappel 2010 = 6 435,99 €), selon détail ci-après :

Redevance ordures ménagères :

- Année 2006 = 425,40 € (non valeurs précédentes : 2427,48 € ; soit 0,6 % du total facturé)
- Année 2007 = 615,00 € (non valeurs précédentes : 2885,34 € ; soit 0,7 % du total facturé)
- Année 2008 = 85,00 € (non valeurs précédentes : 4870,26 € ; soit 1 % du total facturé)
- Année 2009 = 1 008,91 € (non valeurs précédentes : 1 964,12 € ; soit 0,6 % du total facturé)

Transport scolaire :

- Année 2008 = 155 € (non valeurs précédentes : 517,92 € ; soit 1,6 % du total facturé)
- Année 2009 = 73 € (non valeurs précédentes : 160 € ; soit 0,6 % du total facturé)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte d'admettre en non valeur la somme de 2 362,31 €, dont le détail est joint en annexe.

N° 2011/02/07 - VOTE DES SUBVENTIONS 2011

Mr le Président rappelle que tous les ans nous attribuons des subventions au titre des compétences que nous exerçons. Il est proposé aujourd'hui de délibérer pour attribuer le montant maximal de ces subventions. Voici le détail proposé :

	<u>Subvention 2011</u>
Association Maires et EPCI du Finistère=	386,48 €
Comité RN 164 (aménagement territoire)=	460,00 €
ADIL du Finistère (logement) =	2 071,00 €
ALECOB (Agence locale énergie) =	1 604,40 €
Tiez Breiz (logement) =	40,00 €
Oxy Jeunes (jeunesse) =	300,00 €
Secours populaire Chateaulin =	1 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le versement de ces subventions, et autorise le Président à verser les sommes indiquées dans la limite des montants indiqués.

=====

N° 2011/02/08 - AIDE AUX JEUNES AGRICULTEURS

La Chambre d'Agriculture nous a fait parvenir la liste et les dossiers des jeunes agriculteurs et agricultrices qui se sont installés en 2010 sur notre territoire. Après examen des dossiers reçus à ce jour, il apparaît que les jeunes ci-après répondent aux critères d'éligibilité de l'aide maximale fixée à 1 525 € par délibération du conseil communautaire du 22 février 2005 :

Un Agriculteur à Lennon

Un Agriculteur à Pleyben

Aussi, dans le cadre de notre politique d'accompagnement favorisant l'installation des jeunes agriculteurs, il est proposé de verser à chacun d'entre eux la subvention plafonnée de 1 525 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de verser la subvention de 1 525 € à ces 2 jeunes agriculteurs.

=====

N° 2011/02/09 - ADHESION A L'ASSOCIATION « CANAUX DE BRETAGNE »

L'association « Canaux de Bretagne » est née en octobre 2010 de la fusion des anciennes associations « Canaux Bretons » et « d'une Rive à l'Autre ». L'objet de la nouvelle structure est de « *fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés, d'en favoriser la concertation et la coordination, et de réaliser des actions dans une ambition partagée de valorisation touristique, patrimoniale, culturel et de loisirs des voies d'eau de Bretagne Historique, et ce dans un objectif de développement durable* ». Ont été sollicitées pour une adhésion toutes les communes et groupements de communes riveraines des voies d'eau Canal Nantes à Brest, liaison Manche/Océan, et Blavet.

Après avoir entendu le rapport du Président sur les avantages et conditions d'une telle adhésion, et admettant un intérêt en faveur du développement économique (volet tourisme), et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité accepte :

- **D'adhérer à l'association « Canaux de Bretagne »**
- **Le montant d'une adhésion annuelle de 810 €**
- **Désigne les représentants suivants pour représenter notre groupement auprès de l'association :**
 - o **Madame Nicole JAOUEN**
 - o **Monsieur Maurice DUVAIL**
 - o **Monsieur Armand LOUARN**
 - o **Monsieur Jean-Luc VIGOUROUX**

N° 2011/02/10 - CREDIT DE TRESORERIE

L'an passé, nous avons mis en place une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole pour un montant maximum de 1 500 000 € sur la base du taux variable Euribor 3 mois + marge de 0,50 % (365 jours).

Cette ligne a été partiellement mobilisée sur 2010 dans l'attente du versement du solde des subventions de la Maison de l'enfance, et les travaux d'extension des zones d'activités. Les intérêts générés se sont élevés à 5 260 € sur 2010. A ce jour, le montant mobilisé est de 480 000 €.

Afin de reconduire cette ligne de trésorerie réduite à 1 000 000 € (pour avancer les travaux de construction de l'hôtel d'entreprises, de l'atelier-relais et les travaux d'extension des ZA) une consultation a été lancée.

Après avoir entendu le rapport du Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de contractualiser avec le CREDIT AGRICOLE pour un montant maximum de 1 000 000 € pour une durée d'une année à compter de la signature du contrat sur la base du taux variable Euribor + une marge de 0,55 % (base 365 jours). Frais de commission à 500 € et sans frais de dossier.

Mr le Président est autorisé à signer tout document émanant de cette décision.

N° 2011/02/11 - TABLEAU DES EFFECTIFS POUR L'ALSH

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de personnel au sein du service ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement), il est proposé de transformer un emploi contractuel sur un emploi de stagiaire (puis titulaire) de la Fonction Publique Territoriale ; il convient donc de créer l'emploi suivant :

1°) la **création** d'un emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet sur la base de 20,25/35^{ème}, et ce à compter du 1er juillet 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE d'adopter la proposition du Président.

N° 2011/02/12 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ZA DU DREVERS

Mr le Président indique que les premières constructions sont en cours de réalisation dans le dernier lotissement économique de la ZA du Drévers en Pleyben. Il convient de réaliser les travaux liés à l'éclairage public, sur ce lotissement et sur la voirie d'accès à Intermarché. Un appel d'offres a été lancé pour désigner une entreprise.

Après entendu le rapport du Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise TPES de St Ségal pour un prix global de 31 506,50 € HT. Le Président est autorisé à signer le marché.

N° 2011/02/13 - TRAVAUX DE VOIRIE DEFINITIVE AU LOTISSEMENT ECONOMIQUE - ZA DU DREVERS

Mr le Président indique que les premières constructions sont en cours de réalisation dans le dernier lotissement économique de la ZA du Drévers en Pleyben. Il convient de réaliser les travaux liés à la voirie définitive, et de terminer les aménagements de la voirie d'accès à Intermarché.

Un appel d'offres a été lancé pour désigner une entreprise pour réaliser ces travaux.

Après entendu le rapport du Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise SCREG OUEST de Quimper pour un prix global de 80 096,12 € HT. Le Président est autorisé à signer le marché.

N° 2011/02/14 - PARTICIPATION INTERMARCHE AUX TRAVAUX DE VOIRIE

Le 29 septembre 2008 nous avons adopté une délibération acceptant la cession d'une partie de la parcelle XV n° 69 pour l'implantation des magasins Intermarché et Magasin vert. La délibération prévoyait également le paiement conjoint d'une somme forfaitaire de 100 000 € HT au titre de leur participation aux travaux d'accès et de réseaux.

Aujourd'hui, la Sté Coopagri Magasin Vert s'étant désisté, il convient d'adopter une nouvelle délibération afin de répartir cette somme comme suit :

Part INTERMARCHE (SCI Gega ou autre société substituée) = 75 000 € HT

Part futur acquéreur du terrain ex. Magasin Vert (non connu à ce jour) = 25 000 € HT

La Sté immobilière INTERMARCHE a donné son accord sur la somme de 75 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et autorise les participations telles que indiquées ci-dessus.

N° 2011/02/15 - EXTENSION ZA TY HEMON : AVENANT POUR TRAVAUX MODIFICATIFS

Mr le Président indique que les travaux d'aménagement de la ZA de Ty Hémon en Lothey sont en voie d'achèvement. Il est proposé d'apporter des modifications aux travaux initialement envisagés.

Le marché SCREG devient le suivant :

Lot n° 1 – VRD terrassement – Sté SCREG

Montant initial du marché = 324 017,25 € HT

Avenant n° 1 = + 6 742,50 €

Avenant n° 2 = + 2 822,50 €

Nouveau montant marché HT = 333 582,25 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cet avenant n° 2 pour un montant positif de 2 822,50 € HT . Mr le président est autorisé à signer l'avenant.

N° 2011/02/16 - L'ARRIVEE DU CAT LES PAILLONS BLANCS DANS L'ATELIER-RELAIS RESICONCEPT

La Sté Résiconcept, locataire d'un atelier-relais sur la ZA Drévers, nous a fait part de son départ l'été prochain. Les Papillons Blancs du Finistère veulent prendre cet atelier en location (bail commercial), mais souhaite que l'on y apporte quelques travaux intérieurs au niveau des locaux sociaux, et également une extension légère pour abriter l'activité piquets de clôture. Le coût de l'opération s'élève aux alentours de 75 000 € HT selon une estimation faite par l'architecte Christian JALLAIS, déjà maître d'œuvre lors de l'opération de construction du bâtiment.

L'association LES PAILLONS BLANCS souhaitent pouvoir bénéficier d'un loyer maxi à 1 500 € HT/mois, soit approximativement le même que celui pratiqué actuellement.

Après avoir entendu le rapport du Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, :

- Accepte ce projet de modification/extension du bâtiment existant
- missionne Mr Jallais ou sa société nouvelle SARL « les architectes d'à côté » pour suivre l'opération (permis construire, appel d'offres, travaux) pour un montant forfaitaire de 4 950 € HT
- Autorise le Président à déposer un permis de construire
- Autorise le Président à lancer les consultations liés aux travaux
- Autorise le Président à signer les marchés dans la limite de cette enveloppe
- Autorise le Président à signer un bail commercial avec LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE pour un loyer mensuel de 1 500 € HT dès la fin des travaux

N° 2011/02/17 - LOCATION DU NOUVEL ATELIER-RELAIS

Le bâtiment atelier-relais situé sur la ZA Drévers (près de l'Hôtel d'entreprises) est en voie d'achèvement (reste le volet paysager). Il convient aujourd'hui d'en fixer le prix de location. Après avoir étudié le plan de financement de la construction, étudié les solutions d'emprunts, et comparé avec les pratiques du marché sur les territoires voisins, le Bureau propose de fixer le prix de location sur la base de 3 € HT le m², soit pour une superficie SHON de 291 m² un loyer mensuel de 873 €HT.

Ce prix est conforme à l'évaluation faite par les services de Franc Domaine n° 2011 – 162L0101 du 3 février 2011 qui admet un prix de l'ordre de 3 € HT le m².

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de fixer le prix de location de cet immeuble sur la base de 3 € le m², soit un loyer de 873 € HT par mois. Mr Le Président est autorisé à signer les baux à intervenir.

N° 2011/02/18 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL D'ENTREPRISES : LOT CHARPENTE

Dans le cadre de la construction de l'HOTEL D'ENTREPRISE, le marché Charpente Bois et Bardage avait été attribué à l'entreprise COLESCO en mai 2010. Rapidement l'entreprise a été mise en redressement judiciaire, puis en liquidation judiciaire le 23 novembre 2010. Nous avons lancé une consultation pour désigner une nouvelle entreprise. Le 17 janvier 2011 la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de la Sté THEPAULT de Plouguernevel pour un montant de 76 865 € HT.

Afin de relancer rapidement le chantier qui était à l'arrêt depuis le mois d'octobre, le marché THEPAULT a été signé en février dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, confirme l'offre de l'entreprise THEPAULT pour un montant de 76 865 € HT. Mr Le Président est autorisé à signer le marché.

QUESTIONS DIVERSES

Pour information, Mr le Président indique à l'assemblée la demande qui a été formulée à l'ensemble des EPCI du Finistère par le Syndicat Intercommunal d'abattage de la région du Faou. Le projet vise à la construction d'un nouvel abattoir dont le coût estimatif dépasse les 4 000 000 €. A terme, cet abattoir devrait rester le seul abattoir public du Finistère. Sa clientèle est essentiellement constituée par les agriculteurs pour leur consommation personnels et les ventes directes, les bouchers et la filière biologique. Les abattages issus de notre territoire ne représentent que 1,33 % du tonnage total (soit 23 tonnes sur un total annuel de 1 721 tonnes). Les EPCI sont donc sollicités pour le financement du projet. La part sollicité pour la CCRP est d'environ 20 000 €.

Le Président, Armand LOUARN